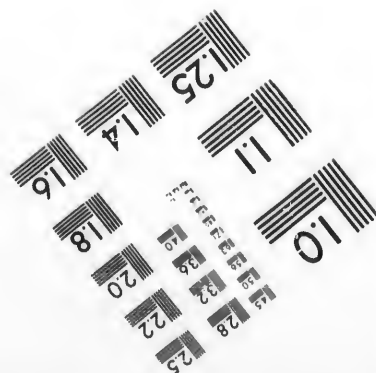
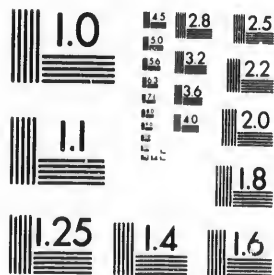


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées | <input type="checkbox"/> Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Tight binding (may cause shadows or
distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou
de la distortion le long de la marge
intérieure) | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/
Commentaires supplémentaires | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> Plates missing/
Des planches manquent | |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/
Commentaires supplémentaires | |

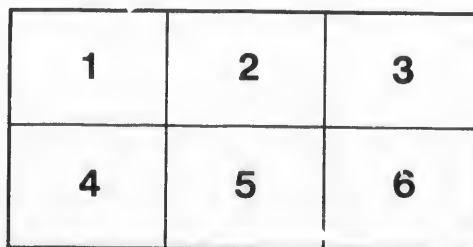
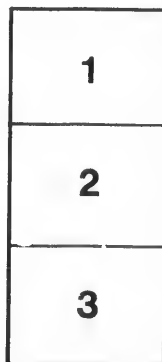
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

UN DERNIER MOT

SUR LES

17

Biens des Jésuites

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

MONTREAL

1888

87

LN 155, 77

UN DERNIER MOT

Blanc et Noirs

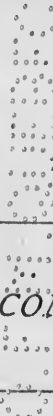
MONTREAL

1982

UN DERNIER MOT

SUR LES

Biens des Jésuites



STRICTEMENT CONFIDENTIEL

MONTRÉAL

1888

1888

(72)



UN DERNIER MOT

SUR LES

“BIENS DES JÉSUITES”

Tout le monde sait que le Saint-Père a exprimé, de la manière la plus claire, qu'il désirait positivement qu'on ne lui traçât pas de ligne de conduite à suivre dans la disposition qu'il fera des \$400,000 accordées par le gouvernement de Québec, comme indemnité pour les "Biens des Jésuites."

Cela n'a pas empêché les amis de l'Université Laval d'intriguer auprès des membres de la Législature et de leur faire signer (en trompant leur bonne foi) une requête au Saint-Siège, dans laquelle ils déclaraient que le désir des législateurs était que l'Université Laval obtînt une large part de cette somme. Dès que le piège fut découvert, la plupart des signataires (14 sur 26) déclarèrent par écrit qu'ils retiraient leur signature de ce document, dont ils n'avaient pas compris la teneur.

Quinze jours plus tard, une tentative du même genre fut organisée à Montréal, dans le but de faire signer une requête semblable aux hommes influents de cette ville. Une protestation énergique de *L'Etendard* déjoua, paraît-il, ce nouveau plan.

Or, voilà qu'un troisième effort est fait dans le même sens: l'hon. M. A. Archambeault, Conseiller Législatif et professeur de Droit à la succursale Laval, vient de faire imprimer et distribuer

dans le pays le discours qu'il a prononcé le 10 juillet dernier, au Conseil Législatif.

Dans ce discours, rempli de mensonges historiques et de principes faux, l'honorable monsieur prétend prouver : 1° que le gouvernement anglais avait le droit de s'emparer des biens des Jésuites après la mort du dernier d'entre eux . . . vu que, *ne reconnaissant pas l'autorité de la cour de Rome, il n'était pas tenu de suivre les prescriptions du bref pontifical*, qui déclarait que ces biens appartenaient à l'Ordinaire ; 2° que, ces biens étant destinés par les donataires au profit de l'éducation dans le pays, le même gouvernement a fait preuve d'une grande libéralité et d'un esprit de justice pour lequel il a droit à nos félicitations, en consentant à se déposséder de la propriété de ces biens pour la transférer au gouvernement canadien, à condition que les revenus de ces biens fussent appliqués aux besoins de l'éducation dans la province ; 3° que les Jésuites n'ont aucun droit à cette indemnité ; . . . que les \$400,000 *appartiennent à l'éducation, et que l'Université Laval représente et représente seule la haute éducation de la province* ; 4° qu'il n'a aucun doute que *Rome y songera généreusement*.

Il importe qu'on connaisse ces faits et qu'on dévoile ces manœuvres si persistantes, destinées à égarer l'opinion publique et à lui faire exercer une pression sur le Saint-Père, si la chose était possible.

D'un autre côté, ce n'est un mystère pour personne que le Séminaire de Québec, qui n'a cessé de crier famine depuis trente ans, et de se déclarer en banqueroute, si l'on privait l'Université Laval de son monopole dans le Canada, crie en ce moment plus fort que jamais qu'à moins que l'Université n'obtienne un secours considérable et immédiat, elle sera obligée de fermer ses cours à la fois à Québec et à Montréal.

Si l'on se bornait à cela nous n'aurions rien à dire, car cette question ne nous touche pas. Mais comme le Séminaire croyait

tenir, il y a trois ans, pour lui seul, l'indemnité toute entière, et continue à présent d'urger et de faire urger le Saint-Siège de lui en accorder au moins une large part, sans s'enquérir si ses propres besoins sont plus impérieux que les nôtres, ou plutôt sans sembler même tenir compte de notre existence et de nos droits, il importe que nous exposions brièvement *l'état comparatif de ses finances et des nôtres.*

I

Université Laval.

Il ne nous appartient pas et nous n'avons pas besoin de donner une idée même approximative des dépenses et des ressources de l'Université Laval, mais nous pouvons et nous devons dire que c'est l'opinion générale du pays tout entier que depuis son origine jusqu'à ce jour (bien qu'elle n'ait obtenu sa charte qu'en promettant de proportionner ses dépenses à ses revenus) l'Université Laval a constamment laissé ses dépenses dépasser considérablement ses revenus.

C'est aussi la conviction de tout le monde que son but en cela était précisément de forcer le Saint-Siège à ne pas permettre qu'elle eût de rivale, sous le prétexte que cette rivale la ruinerait infailliblement.

Depuis qu'elle a installé sa succursale à Montréal, n'ayant pas de rivale à craindre, elle a poussé encore plus loin ses projets ambitieux; elle croyait, du reste, avoir atteint il y a trois ans, le comble de ses vœux, et être sur le point de se voir adjuger l'indemnité pour les "Biens des Jésuites." Elle a aussitôt fait faire des plans pour construire à Montréal des édifices grandioses. En même temps le Séminaire de Québec, qui est le propriétaire de l'Université, s'apercevant que le Grand Séminaire, aussi bien que le Petit, étaient un peu démodés, s'est mis à les rebâtir avec magnificence.

Il est donc tout-à-fait croyable que, grâce à des extravagances croissantes depuis trente ans, l'état financier du Séminaire ne soit pas des plus brillants. Aussi l'hon. M. Mercier s'est-il engagé spontanément à lui faire voter, dès la prochaine session, les subsides nécessaires pour le tirer d'embarras. Il n'a mis à cela que deux conditions souverainement raisonnables : la première, que le Séminaire rende ses comptes, (il est évident que ses ressources sont telles qu'il suffit qu'elle cesse ses dépenses extravagantes pour échapper à tout danger) ; la seconde condition c'est que, si c'est la succursale qui entraîne l'Université à la ruine financière, le Séminaire renonce à la succursale et laisse la province ecclésiastique de Montréal, *avec l'assentiment du Saint-Siège*, pourvoir aux besoins d'une université indépendante ou plutôt d'un établissement bien plus profitable et néanmoins bien plus économique et plus humble d'apparence.

On ne comprend pas qu'après cela l'Université Laval *per fas et nefas* cherche à influencer le public et à lui faire faire démarche sur démarche pour *convaincre* le Saint-Siège que c'est le vœu du pays que la plus grande partie de l'indemnité votée pour les biens des Jésuites soit accordée à l'Université.

On dirait vraiment que son but n'est pas tant de se procurer des secours que d'empêcher les Jésuites d'en recevoir de suffisants pour échapper à la ruine.

Quant à la succursale, elle est évidemment une lourde charge pour l'Université ou pour le diocèse de Montréal, suivant que l'une ou l'autre en assume la responsabilité, et jusqu'ici le résultat a été assez maigre pour la faculté de Droit et souverainement maigre pour la faculté de Médecine, cette dernière ayant une trentaine d'élèves contre 180 qui suivent l'école Victoria.

Tant que *cinq centins* étaient prélevés, en faveur de l'Université et de sa succursale sur chaque messe basse payée en Canada et dite hors du pays, les finances de ces deux institutions pouvaient se soutenir ; mais l'impression produite par cette mesure

sur le public catholique aussi bien que les protestants était déplorable.

Il est inutile, tout le monde le voit, après onze ans d'efforts et toute la pression exercée par le Saint-Siège, d'espérer que la succursale puisse se gagner la confiance et l'estime de la population de Montréal; jamais paroles prophétiques n'auront été mieux vérifiées que celles que Mgr Fabre écrivait au chanoine Lamarche à Rome, le 3 septembre 1876 (1).

Le Séminaire de Québec a dû se convaincre lui-même qu'une université à Montréal ne nuirait en rien à celle de Québec. Il serait donc temps, ce semble, pour lui, d'ouvrir les yeux et de retirer son opposition à l'érection d'une université indépendante à Montréal.

C'est une chose d'expérience depuis 35 ans que les jeunes gens qui étudient le Droit ou la Médecine, sont pour ainsi dire fixés au sol, parce qu'ils sont obligés de commencer leur cléricature dès leur cours d'études; d'où il suit que ceux qui comptent s'établir à Montréal et aux environs sont obligés de faire leurs études à Montréal; et ceux de Québec, à Québec.

Il est également évident que Montréal pourrait organiser une université indépendante pour le quart des sommes qu'il en a coûté et qu'il en coûterait à Laval. En effet il ne s'agit pas pour le moment de faire des constructions capables d'éclipser ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre dans le monde entier; il

(1) "Faites tout au monde pour que l'on n'exige pas une succursale de Laval à Montréal. Vous savez que d'après le décret on ne peut affilier les écoles, qui existent déjà. Il faudrait donc, pour la médecine, fonder une quatrième école. Pour cela il faut des fonds; or il est certain que lors même que l'évêque de Montréal serait un ami intime de l'Université, il ne réussirait pas à collecter cent piastres pour cette œuvre; car le clergé et les citoyens instruits ne mettraient aucun zèle à une pareille entreprise.

"De plus, lors même que l'évêque persisterait à fonder une succursale, il ne pourrait pas trouver d'élèves. Car, d'après le décret, il faut que les élèves paient aussi cher qu'à Québec....."

s'agit simplement d'arracher notre jeunesse catholique aux universités protestantes et de lui donner un enseignement sûr.

Mais la Compagnie de Jésus n'a rien à voir dans cette question et nous n'y ferions même pas allusion, si ce n'était que l'Université Laval désire extorquer au Saint-Siège une forte portion de l'indemnité sous prétexte qu'elle doit soutenir sa succursale.

II.

Compagnie de Jésus.

Faisons remarquer en passant 1° que les biens des Jésuites ont été donnés pour aider nos Pères à accomplir leurs œuvres et non pour faire des avocats et des médecins. 2° Que les Pères de la Compagnie de Jésus accomplissent aujourd'hui en Canada identiquement les mêmes œuvres qu'accomplissaient leurs prédécesseurs il y a 150 ans : l'enseignement et les missions sauvages. 3° Que les donateurs ont droit aux prières et autres bonnes œuvres de la Compagnie, et que ces prières et ces bonnes œuvres sont perdues pour eux si leurs donations passent en d'autres mains.

Cela posé, voyons successivement l'état *personnel*, puis l'état *financier* de notre mission du Canada.

A.—Etat personnel.

La mission comptait cette année-ci 83 Pères, 77 Scolastiques et 70 Frères coadjuteurs : Total 230.

Ils étaient répartis comme suit :

		Pères.	Scolas- tiques.	Frères.	Total.
Maisons sans revenu	{ Scolasticat.—(Théologie et Philosophie) }	13	21	13	47
	{ Juvénat et Noviciat }	6	35	16	57
Collèges.	{ Montréal— (Collège et Église) . . }	22	11	16	49
	{ St-Boniface }	6	6	5	17
Résidences.	{ Québec }	6	3	9
	{ Trois-Rivières }	3	1	4
	{ Nomingue }	2	2	4
	{ Guelph }	5	1	6
	{ Sudbury }	2	2
	{ Sault Ste-Marie }	2	1	3
	{ Port Arthur }	2	2
Missions sauvages.	{ Manitouline }	5	2	6	13
	{ Garden River }	2	1	3
	{ Fort William }	2	5	7
	Hors de la mission	5	2	7
Total		83	77	70	230

B.—Etat financier.

La nouvelle mission du Canada fut fondée en 1842; elle fit partie d'abord de la province de Paris jusqu'en 1863, aussi bien que celle de New-York qui lui était unie.

En 1863 toutes deux furent adjudgées à la province de Champagne.

En 1869 elles devinrent mission indépendante.

En 1879, celle du Canada fut donnée à la province d'Angleterre, tandis que celle de New-York fut jointe à la province du Maryland.

En 1887 le Canada devint mission indépendante.

Or, tant que nous faisons partie d'une province française nous recevions d'elle de puissants secours en hommes et en argent et de plus l'éducation gratuite en France d'autant de scolastiques que nous voulions y envoyer.

Tant que nous formions une mission indépendante avec la mission de New-York, nous recevions de celle-ci des secours précieux en argent.

Pendant les huit ans que nous avons fait partie de la province d'Angleterre, nous avons pu envoyer *gratis* en Angleterre un certain nombre de nos scolastiques.

De plus nous avons reçu depuis l'origine de la mission des secours extraordinaires, à présent épuisés, de la part de bienfaiteurs insignes et de membres de la Compagnie qui ont cédé leur patrimoine à la mission.

Malgré tous ces secours, pour faire marcher le noviciat, le juvénat et le scolasticat, le Père Supérieur s'est vu forcé de prélever sur le Collège Ste-Marie et sur les principales résidences une taxe de 200 piastres pour chaque père et 100 pour chaque scolastique employé au saint ministère ou à l'enseignement, (depuis un an c'est 300 pour les pères et 150 pour les scolastiques.) Mais cette taxe qu'il est impossible d'exiger du Collège St-Boniface ni de plusieurs résidences, ni à plus forte raison des missions sauvages, pèse lourdement sur ces maisons, qui sont elles-mêmes pour la plupart fortement endettées. La source de tout ce malaise est d'abord que les circonstances ont forcé nos supérieurs à nous laisser trop tôt à nos seules ressources, et ensuite que nous avons rencontré de l'hostilité dans certains quartiers.

§1.—Scolasticat, Juvénat et Noviciat.

1° Les dettes de ces maisons se montent à \$45,000.

2° Il nous a fallu nous borner à bâtir le scolasticat en bois ; pour le rendre décent, et l'achever, il faudrait, \$30,000, et pour le juvénat et le noviciat \$35,000 ; et pour achever l'église de l'Immaculée Conception, qui doit aider le scolasticat à vivre, \$40,000 ; ce qui, ajouté à la dette de ces maisons, donnerait \$150,000.

3° Pour maintenir ces trois communautés il faut par an de 25 à 30 mille piastres.

Or, 400,000 piastres rapportent à 5070, \$20,000. Il est clair d'après cela qu'il faudra, même en obtenant ce secours en entier, continuer à taxer en partie les collèges et les résidences pour pouvoir joindre les deux bouts, sans même songer à payer la dette ni à faire des améliorations ; car, outre ce qui a été mentionné, il faut aussi que nous venions au secours des missions sauvages, pour le soutien desquelles l'allocation de la Propagation de la Foi ne suffit pas.

Il est clair également que si nous ne recevions point un secours suffisant dans ce moment critique, il nous faudrait fermer notre noviciat, car il ne saurait être question d'exiger que les candidats paient leur pension dans un pays où les familles sont nombreuses, les fortunes peu considérables, et les enfants qui ont l'avantage d'un cours d'études n'ont plus de patrimoine à espérer.

Les Pères Oblats, Rédemptoristes et Dominicains s'en tirent parce qu'ils ont des paroisses et donnent des missions ; mais les paroisses sont contre notre institut et jusqu'ici nos collèges ont absorbé tous nos hommes capables de donner des missions.

Notre position, en somme, restera encore nécessairement précaire pendant assez longtemps malgré ce secours que Dieu nous envoie ; mais du moins, Dieu merci, l'essentiel sera sauf.

§2.—Collèges et Résidences.

1° Ces maisons ont une dette d'environ \$155,000 piastres (dont \$120,000 pour le collège Ste-Marie et l'église du Gesù.)

2° Le collège Ste-Marie exige des réparations urgentes et des agrandissements pour \$45,000, et l'église ne peut être terminée pour moins de \$55,000.

Le collège St-Boniface a de la peine à subsister et devrait ajouter à ses constructions.

La résidence du lac Nomingue est aussi dans une grande misère.

Celle des Trois-Rivières ne saurait subsister, faute de ressources, et sera peut-être fermée dès à présent.

§3.—Missions sauvages.

Si les secours de la Propagation de la Foi n'étaient là, il faudrait abandonner ces différents postes, si chers pourtant au cœur de nos Pères.

Montréal, 10 août 1888.

THE HISTORY OF THE

1. The first part of the history is the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

